

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **13 juin 2018**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (représentant de St-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélard Couture (Saint-Camille)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)
Denis Boutin (Sainte-Sabine)

Et/ou sont absents à cette séance:

Lucie Gagnon (Saint-Louis)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Claude Roy, maire suppléant de Saint-Louis est présent en remplacement de Madame Lucie Gagnon.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, technicienne en administration, est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-06-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 9 MAI 2018, ET SUIVI**

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 MAI 2018, ET SUIVI**
- 05 - RENCONTRE(S)**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
 - 07.01 - Rapports d'intervention**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Rapport annuel 2017-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**
 - 08.02 - Rapport annuel 2017 du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)**
 - 08.03 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Sainte-Sabine**
 - 08.04 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Saint-Magloire**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
 - 09.01 - Conseil de bassin de la Rivière Etchemin et Centre Universitaire des Appalaches**
 - 09.02 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA), Passion FM et L'Essentiel des Etchemins**
 - 09.03 - Site d'enfouissement de la MRC de Bellechasse**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 - Projets locaux**
 - 10.01.01 - Municipalité de Saint-Cyprien**
 - 10.01.02 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**
 - 10.01.03 - Club Optimiste Sainte-Justine Langevin inc.**
 - 10.01.04 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**
 - 10.01.05 - Municipalité de Saint-Magloire**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 - Intervention du préfet**
 - 12.02 - Table Régionale Économie Sociale en Chaudière-Appalaches**
 - 12.03 - Comité de Bassin de la rivière Chaudière**
 - 12.04 - Le gouvernement du Québec**
 - 12.05 - Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT)**
 - 12.06 - Corporation de Développement Durable Saint-Léon-de-Standon (CDD)**
 - 12.07 - Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
 - 12.08 - Cadres de la MRC des Etchemins**
 - 12.09 - Municipalité de Saint-Luc**
 - 12.10 - Le Show Business des Etchemins**

- 12.11** - Histoire et patrimoine - Sainte-Aurélie
- 12.12** - Contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC des Etchemins
- 12.13** - Déploiement du service provincial L'ARTERRE
- 12.14** - Chaudière-Appalaches économique
- 12.15** - Moisson Beauce
- 12.16** - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 12.17** - Comités de la MRC des Etchemins (Nomination)
- 12.18** - Ressource humaine régionale
- 12.19** - MRC des Etchemins
- 12.20** - Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)
- 12.21** - Éco-Parc Lac Etchemin
- 12.22** - MRC des Appalaches
- 12.23** - Projet Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
- 12.24** - Société d'habitation du Québec
- 12.25** - Le gouvernement du Québec
- 12.26** - Municipalité de Saint-Benjamin
- 12.27** - Département des Ressources Humaines
- 12.28** - Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

13 - ADMINISTRATION

- 13.01** - Liste des comptes à payer
- 13.02** - État des encaissements et déboursés

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

- 14.01** - Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF)
- 14.02** - Députée de Bellechasse, Dominique Vien
- 14.03** - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
- 14.04** - Élection Québec
- 14.05** - Corporation de Développement Durable Saint-Léon-de-Standon
- 14.06** - Fondation du Centre-Jeunesse Chaudière-Appalaches
- 14.07** - Moulin la Lorraine
- 14.08** - Société d'habitation du Québec
- 14.09** - La Société du patrimoine de Saint-Magloire
- 14.10** - Carrefour Jeunesse Emploi
- 14.11** - Parc Éolien Massif du Sud
- 14.12** - Municipalité de Sainte-Sabine
- 14.13** - Hydro-Québec

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 9 MAI 2018, ET SUIVI**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN
TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23
MAI 2018, ET SUIVI**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

07.01 - Rapports d'intervention

Dépôt des rapports de Claude Bissonnette, agent de développement économique de la MRC des Etchemins.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**

2018-06-03

**08.01 - Rapport annuel 2017-2018 du Programme d'aménagement
durable des forêts (PADF)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation a été signée par le

ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme déléataire de gestion du PADF pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport annuel par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport annuel 2017-2018 a été déposé au Conseil de la MRC des Etchemins le 13 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins adopte le Rapport annuel 2017-2018 élaboré dans le cadre de la troisième année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-04

08.02 - Rapport annuel 2017 du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Programme de gestion des matières résiduelles, dépôt et adoption du rapport annuel - 2017 et son annexe (PGMR)

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la MRC, en vertu des dispositions du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce avant le 30 juin de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un rapport préparé par le coordonnateur du service de l'aménagement a été transmis à chacun des maires et que ces derniers considèrent ce rapport conforme aux activités réalisées en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2017 ainsi que son annexe;

QUE ce rapport soit transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tel que déposé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-05 08.03 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Sainte-Sabine

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 06-2018, 07-2018 et 08-2018 de la municipalité de Sainte-Sabine

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine a adopté le 7 mai 2018, les règlements nos 06-2018, 07-2018 et 08-2018;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et le règlement relatif aux permis et certificats, principalement aux fins de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole et corriger certains articles présentant des difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 06-2018, 07-2018 et 08-2018, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-06 08.04 - Émission de certificat de conformité: municipalité de Saint-Magloire

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 321-18, 322-18 et 323-18 de la municipalité de Saint-Magloire

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire a adopté le 4 juin 2018, les règlements nos 321-18, 322-18 et 323-18;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et le règlement relatif aux permis et certificats, principalement aux fins de permettre la conversion des usages commercial et industriel en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 321-18, 322-18 et 323-18, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

09.01 - Conseil de bassin de la Rivière Etchemin et Centre Universitaire des Appalaches

Monsieur Camil Turmel, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin fait le suivi sur le Comité de bassin de la Rivière Etchemin et fait état de la situation du Centre Universitaire des Appalaches.

09.02 - Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA), Passion FM et L'Essentiel des Etchemins

Points d'information de Monsieur Hector Provençal, maire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford concernant:

- La Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA);
- Passion FM;
- L'Essentiel des Etchemins.

09.03 - Site d'enfouissement de la MRC de Bellechasse

Point d'information de Monsieur Denis Boutin, maire de la Municipalité de Sainte-Sabine concernant le site d'enfouissement de la MRC de Bellechasse.

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité technique sur la

ruralité tenue à la MRC des Etchemins, mardi le 5 juin 2018.

10.01 - Projets locaux

2018-06-07

10.01.01 - Municipalité de Saint-Cyprien

Éclairage de l'OTJ: municipalité de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 26 662,62\$

Coût du projet: 33 328,28\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Cyprien pour le projet Éclairage de l'OTJ est de 26 662,62 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Saint-Cyprien;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-08

10.01.02 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Génératrice au Centre communautaire: municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles

que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 19 234,00\$

Coût du projet: 24 042,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague pour le projet Génératrice au centre communautaire est de 19 234,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-09

10.01.03 - Club Optimiste Sainte-Justine Langevin inc.

Octoberfestine: Club Optimiste Sainte-Justine Langevin inc.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE MONSIEUR CLAUDE ROY,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Club Optimiste Sainte-Justine Langevin inc. et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 5 000,00\$

Coût du projet: 9 500,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée au Club Optimiste Sainte-Justine Langevin Inc. pour le projet Octoberfestine est de 5 000,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Sainte-Justine. Il est à noter que la politique de soutien aux projets structurants peut seulement financer les besoins de fonds de roulement calculés pour la première année d'opération. Une telle demande ne peut être présentée pour une seconde année d'opération et les années subséquentes;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de

ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-10

10.01.04 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Défiibrillateur salle d'entraînement: municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 1 761,00\$

Coût du projet: 2 201,41\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Municipalité Saint-Camille-de-Lellis pour le projet Défiibrillateur à la salle d'entraînement est de 1 761,00 \$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-11

10.01.05 - Municipalité de Saint-Magloire

Signalisation des rues: municipalité de Saint-Magloire

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Un amendement au projet Signalisation des rues est demandé par la Municipalité de Saint-Magloire afin d'avoir accès à une somme additionnelle d'un montant de 915 \$ à même son enveloppe budgétaire 2018-2019. Le but de cette demande est d'ajouter un panneau de signalisation au bureau municipal avec le logo de la municipalité ainsi qu'un panneau avec une flèche indiquant que le bureau municipal se trouve sur la rue en question. Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour apporter un amendement au projet Signalisation des rues (résolution 2018-03-04, entérinée le 14 mars 2018) afin d'effectuer le versement d'une somme supplémentaire de 915 \$ pour la réalisation du projet;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels:

- Projet voie ferrée versus Quad

Une rencontre est déjà prévue au début juillet avec Monsieur Julien Simard, coordonnateur provincial des Clubs Quad.

- Projet observatoire de Saint-Luc-de-Bellechasse (Jean-François Vien, promoteur du projet)

Une rencontre aura lieu avec le promoteur au cours des prochaines semaines.

- 3R Synergie - Laine de roche

Récupération des matières résiduelles (déchets) en Chaudière-Appalaches pour la transformation en laine de roche, localisé à Saint-Lambert et représentant 450 millions de dollars d'investissement pour une possibilité de 300 emplois.

2018-06-12

12.02 - Table Régionale Économie Sociale en Chaudière-Appalaches

Partenaire de la Semaine de réduction des déchets en Chaudière-Appalaches.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins retiennent le plan de partenariat "Plan Éco+" au coût de deux cent cinquante dollars (250,00\$) à titre de commandite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-13

12.03 - Comité de Bassin de la rivière Chaudière

La Chaudière-Appalaches, d'attaque pour la lutte à la berce du Caucase.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Joey Cloutier, maire de la municipalité de Saint-Zacharie soit nommé sur le Comité de Bassin de la rivière Chaudière à titre de représentant de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.04 - Le gouvernement du Québec

Point d'information concernant le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS).

Dossier à suivre.

12.05 - Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT)

Nouvel appel de projets - Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

12.06 - Corporation de Développement Durable Saint-Léon-de-Standon (CDD)

Invitation à la 7ième édition du méchoui de la Corporation de Développement Durable Saint-Léon-de-Standon, le samedi 1^{er} septembre à compte de 17h30, au Centre communautaire de Saint-Léon-de-Standon.

12.07 - Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Dépôt de document.

Projet de règlement concernant la Loi sur la qualité de l'environnement.

2018-06-14

12.08 - Cadres de la MRC des Etchemins

Rémunération du directeur général et du directeur général adjoint.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE l'augmentation de la rémunération du personnel cadre de la MRC des Etchemins représente le même pourcentage que la convention

collective des employés pour les années 2018 à 2022 inclusivement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.09 - Municipalité de Saint-Luc

Démission du maire, Monsieur Denis Laflamme en date du 23 mai 2018.

Une lettre sera expédiée à Monsieur Denis Laflamme en guise de remerciements pour ses services.

2018-06-15

12.10 - Le Show Business des Etchemins

Proposition de partenariat.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de devenir partenaire-collaborateur, aux côtés de Rotobec et de la Caisse Desjardins des Etchemins et de verser la somme de deux mille (2 000,00\$) dans le cadre de cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-16

12.11 - Histoire et patrimoine - Sainte-Aurélie

Demande d'aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN
TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent de verser la somme de cinq cents dollars (500,00\$) pour supporter l'activité estivale 2018 de l'Histoire et patrimoine - Sainte-Aurélie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2018-06-17

12.12 - Contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC des Etchemins est échu depuis le 7 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE Madame Réjeanne Bilodeau se dit intéressée à renouveler le contrat d'entretien ménager pour la période du 7 juin 2018 au 6 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE Madame Réjeanne Bilodeau demande certains ajustements au niveau de sa rémunération (voir proposition jointe);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD

COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE soit accepté une augmentation de 2 % du contrat antérieur qui était de 17 350,00 \$ (2017-2018), soit la somme de 350,00\$ pour un montant total de 17 700,00 \$ payable en cinquante-deux (52) versements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.13 - Déploiement du service provincial L'ARTERRE

Dépôt du document concernant le projet "Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches.

12.14 - Chaudière-Appalaches économique

Dépôt d'un document concernant la mission, les objectifs, le rôle et les actions réalisées.

2018-06-18

12.15 - Moisson Beauce

Demande de contribution financière.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins ont décidé de ne pas participer financièrement à la demande de soutien de l'organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.16 - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Réponse à notre demande d'aide financière pour exploiter un service de transport collectif sur le territoire de la MRC des Etchemins.

2018-06-19

12.17 - Comités de la MRC des Etchemins (Nomination)

Nomination d'un maire remplaçant ou d'une mairesse remplaçante aux postes occupés par Monsieur Denis Laflamme sur différents comités avant sa démission.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur François Michon représentant de Saint-Luc-de-Bellechasse soit nommé à titre de substitut au Conseil de bassin de la Rivière Etchemin en remplacement de Monsieur Denis Laflamme.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE

LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Christian Chabot maire de Sainte-Justine soit nommé sur le Comité de sécurité publique en remplacement de Monsieur Denis Laflamme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE MONSIEUR CLAUDE ROY,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Christian Chabot maire de Sainte-Justine soit nommé sur le Comité technique sur la ruralité (PSPS) en remplacement de Monsieur Denis Laflamme.

IL EST PRÉPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE Madame Marielle Lemieux mairesse de Saint-Magloire soit nommée sur le Comité culturel à titre de représentante de la MRC des Etchemins en remplacement de Monsieur Denis Laflamme.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE Madame Marielle Lemieux mairesse de Saint-Magloire soit nommée sur le Comité des Prix du patrimoine en remplacement de Monsieur Denis Laflamme.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Camil Turmel maire de Lac-Etchemin soit nommé sur le Comité touristique Bellechasse-Etchemins en remplacement de Monsieur Denis Laflamme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-20

12.18 - Ressource humaine régionale

Abolition d'un poste de technicien/technicienne en foresterie localisé à la MRC de Bellechasse et affichage d'un poste d'ingénieur junior en foresterie à compter de juin 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des

Etchemins sont en accord avec la décision concernant l'abolition d'un poste de technicien/technicienne en foresterie et à l'affichage d'un poste d'ingénieur junior en foresterie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-21

12.19 - MRC des Etchemins

Adoption de la résolution concernant la demande d'assouplissements à l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC des Etchemins (1810 km²) est sous couvert forestier dans une proportion de 85%, que l'agriculture est absente de certaines municipalités depuis plusieurs années et que la zone agricole permanente représente quand même 53% du territoire;

CONSIDÉRANT QUE 67% de la superficie forestière de la MRC, enregistrée au MAPAQ, se retrouve en zone agricole permanente et que les cultures proprement dites ne couvrent que 9% du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a signé avec le MAMOT une entente sectorielle de développement pour la relance économique sur le territoire de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration de son plan de relance économique, la MRC des Etchemins a identifié, et compte particulièrement sur le développement hors des périmètres urbains pour attirer les investissements récréotouristiques et la villégiature;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la LPTAA, la MRC des Etchemins a obtenu deux autorisations à portée collective de la part de la CPTAQ, soit en 2008 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions permettent la construction résidentielle à l'intérieur de 24 ilots déstructurés et 1298 lots vacants de superficies suffisantes pour ne pas déstructurer la zone agricole dans les secteurs hors de l'affectation agricole dynamique;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions rendues en vertu de l'article 59 permettraient environ 1445 constructions résidentielles et que dans les faits, 29 résidences ont été construites entre 2008 et 2017 dans le cadre des dispositions de ces décisions de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la carte de zonage agricole de 1982 ne correspond nettement plus à notre réalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de développement de sa zone agricole (PDZA), et ce en co-construction avec ses partenaires des secteurs agricole et forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse sommaire de ces résultats permet de dégager quelques problématiques évidentes; les principales étant : les trop grandes superficies exigées (10 et 20 hectares) et l'impossibilité de les morceler pour créer des lots de plus petites superficies accessibles tant pour la construction résidentielle (permanente ou saisonnière) que pour

des activités agricoles émergentes (agriculture à temps partiel, agriculture abritée, bio, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies à ce jour démontrent clairement la nécessité de développer autrement en fonction de la réalité observée et de la vision qui semble se dessiner aux yeux des décideurs de la MRC;

CONSIDÉRANT la nécessité d'occuper le territoire sous toutes ses facettes et en fonction de sa réalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles n'a subi aucune révision importante depuis son adoption (40 ans);

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE suite au constat qui se dégage du suivi des autorisations de la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 (LPTAA), le conseil de la MRC des Etchemins demande à ce que les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles soient modifiées de façon à permettre les allègements nécessaires pour assurer le développement des activités agricoles ainsi que les autres facettes du développement de la MRC (villégiature, tourisme, agriculture à temps partiel, etc.);

QUE le conseil de la MRC est prêt à engager le dialogue avec les acteurs politiques mandataires (ministères, CPTAQ) afin de faire avancer ce dossier dans les plus brefs délais;

QUE la présente résolution soit transmise à Philippe Couillard premier ministre du Québec, Jean-François Lisée député de Rosemont, chef de l'opposition officielle, François Legault, député de l'Assomption, chef du deuxième groupe d'opposition, Dominique Vien députée Bellechasse, Steven Blaney Député de Lévis-Bellechasse, Paul Busque député de Beauce-Sud, Laurent Lessard ministre au MAPAQ, FQM, UMQ, MRC's du Québec, CPTAQ, UPA de Longueuil, UPA de Chaudière-Appalaches pour appui;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-22

12.20 - Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)

Demande d'appui concernant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

CONSIDÉRANT QU'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a pour objectif de mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles, en travaillant en concertation avec les différents acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QU'une fois l'élaboration terminée, le PDZA devrait :

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Viser l'accroissement et la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme.

CONSIDÉRANT QUE cette récente décision de la CPTAQ vient remettre en question l'amorce d'une telle démarche;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la vitalité des milieux ruraux en permettant aux gens de s'y établir;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du territoire constitue une préoccupation importante pour l'avenir de plusieurs territoires de Chaudière-Appalaches comme plusieurs autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure façon de protéger le territoire agricole est de l'occuper et de le mettre en valeur;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a été adoptée en 1978;

CONSIDÉRANT QUE la pertinence d'une loi protégeant le territoire et les activités agricoles n'est pas remise en question;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à jour la loi afin d'y apporter les modifications et les ajustements appropriés en fonction des nouvelles réalités et des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT QU'il existe une lourdeur et que le processus doit être simplifié;

CONSIDÉRANT la conclusion et les recommandations incluses à l'intérieur du rapport réalisé par monsieur Bernard Ouimet et déposé en avril 2009, à la suite d'une demande formulée en octobre 2008 par monsieur Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) demande au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, incluant également une révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui tiendront compte des réalités actuelles et des particularités régionales et locales;

QUE la TREMCA appuie toute démarche de ses membres visant une demande de mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

DE demander à tous les partis politiques de connaître leur position sur ce

sujet avant la tenue de la prochaine campagne électorale provinciale en s'engageant à enclencher le processus dans l'éventualité de leur élection;

QUE la TREMCA fasse parvenir une copie de cette résolution à :

- M. Philippe Couillard, député de Roberval, Premier ministre;
- M. Jean-François Lisée, député de Rosemont, Chef de l'opposition officielle;
- M. François Legault, député de l'Assomption, Chef du deuxième groupe d'opposition;
- Mme Manon Massé, députée de Saint-Marie-Saint-Jacques;
- Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse;
- Et autres membres de l'Assemblée nationale du Québec;
- M. William Lemelin, président UPA Bellechasse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-23

12.21 - Éco-Parc Lac Etchemin

Avance de fonds.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont réservé et confirmé une aide financière de trois cent mille dollars (300 000,00\$) par la résolution numéro 2018-03-06 lors de la séance du Conseil de la MRC des Etchemins du 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE ladite somme mentionnée plus haut est en lien avec le projet de construction d'une piscine à vagues à l'Éco-Parc des Etchemins situé au 213, 1^{ière} avenue à Lac-Etchemin,

CONSIDÉRANT QUE le cadre de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins et qu'aucun protocole d'entente ne sont prêts pour signatures officielles;

CONSIDÉRANT QUE tous les partenaires financiers ont confirmé les engagements prévus à la réalisation du projet en question;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés et que des besoins de liquidité sont nécessaires dans l'immédiat afin de respecter les engagements de l'Éco-Parc des Etchemins envers ses fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent de verser une avance de fonds de deux cent dix mille dollars (210 000,00\$) représentant 70% de l'aide financière autorisée spécifiquement au projet déposé par l'Éco-Parc des Etchemins;

QUE cette somme soit déboursée à partir du Fonds spécifique du Plan de relance de la MRC des Etchemins;

QUE les parties devront signer un protocole d'entente dès que les documents utiles seront disponibles à cette fin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.22 - MRC des Appalaches

Contribution financière aux finales des Jeux du Québec à Thetford Mines en provenance du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). (volet régional).

Point d'information.

2018-06-24

12.23 - Projet Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

Projet Saint-Prosper.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prosper a déposé récemment une demande d'aide financière au montant de cent mille dollars (100 000,00\$) au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) dans le cadre de son projet touristique "Village Beauceron";

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) procédera à l'analyse du dossier et rendra sa décision au cours des semaines à venir;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière sera puisé dans l'enveloppe territoriale de la MRC des Etchemins, si accepté par le MAMOT;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins appuient et sont en accord avec le dépôt de projet de la Municipalité de Saint-Prosper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.24 - Société d'habitation du Québec

Le programme Réno-Région disposera d'une aide financière de 233 000\$ pour le territoire de la MRC des Etchemins pour l'année 2018-2019.

12.25 - Le gouvernement du Québec

Dépôt de document.

Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

2018-06-25

12.26 - Municipalité de Saint-Benjamin

Demande de commandite de trois cents dollars (300,00\$) pour la journée familiale Saint-Benjamin.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorisent le versement de la somme de trois cents dollars (300,00\$) dans le cadre de la journée familiale de Saint-Benjamin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-06-26

12.27 - Département des Ressources Humaines

Embauche d'une Agente aux communications - rédaction - culture.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord pour procéder à l'embauche d'une Agente aux communications-rédaction-culture;

QUE le nom de la personne embauchée sera communiqué aux membres du Conseil dès que ladite personne aura avisé son employeur actuel de son départ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.28 - Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Prendre connaissance de la résolution en annexe.

Point d'information.

13 - ADMINISTRATION

2018-06-27

13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent soixante-neuf mille quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-deux sous (269 089,52\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF)

Invitation à participer au 30ième colloque du Carrefour Action Municipale et Famille les 14 et 15 juin prochains, à l'Hôtel Universel à Montréal.

14.02 - Députée de Bellechasse, Dominique Vien

Accusé réception de la résolution 2018-05-18, concernant la demande d'appui de la MRC de Kamouraska pour la modification de la date des élections municipales au premier dimanche du mois de mai.

14.03 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)

Dépôt du bulletin Le Symbiose, printemps 2018.

14.04 - Élection Québec

Accusé réception de la résolution 2018-05-18, concernant la demande d'appui de la MRC de Kamouraska pour la modification de la date des élections municipales au premier dimanche du mois de mai.

14.05 - Corporation de Développement Durable Saint-Léon-de- Standon

Concours de photos "Coup de coeur".

14.06 - Fondation du Centre-Jeunesse Chaudière-Appalaches

Remerciement pour la contribution financière accordée à la Fondation Centre-Jeunesse Chaudière-Appalaches.

14.07 - Moulin la Lorraine

Invitation au lancement de la programmation estivale, samedi 16 juin à 13 heures.

14.08 - Société d'habitation du Québec

Nouveau programme visant à améliorer l'accès aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Aide financière allant jusqu'à 15 000\$ /propriété.

Information à diffuser à toutes les municipalités du territoire.

14.09 - La Société du patrimoine de Saint-Magloire

Invitation à l'inauguration de l'exposition animée "De la graine à la toile de lin" le 16 juin 2018 à 13h00, à la Maison du patrimoine de Saint-Magloire, 132, rue Principale Saint-Magloire.

14.10 - Carrefour Jeunesse Emploi

Convocation à l'assemblée générale annuelle, jeudi 14 juin à 19h30, au

Manoir Lac-Échemin (1415, Route 277, Lac-Échemin).

14.11 - Parc Éolien Massif du Sud

Invitation au souper méchoui des parties prenantes Parc Éolien Massif du Sud, mercredi 27 juin à partir de 17h30 au Centre de Ski Mont-Orignal, Lac-Échemin. (158, Rang du Mont-Orignal, Lac-Échemin).

14.12 - Municipalité de Sainte-Sabine

Avis de développement de la Municipalité de Sainte-Sabine.

14.13 - Hydro-Québec

Vente de la Forêt de Cranbourne, lots 4341862, 4341549, 4342063, 4342064 et partie du lot 4341731.

15 - SUJETS DIVERS

Représentant de Saint-Prosper, Monsieur Guylain Turcotte: Rencontre tourisme Bellechasse-Échemins;

Maire de Sainte-Justine, Monsieur Christian Chabot: Coupe forestière en bordure des routes;

Dossiers d'inspection de la MRC des Échemins pour les municipalités de Sainte-Justine, Saint-Camille-de-Lellis et Sainte-Sabine.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-06-28

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER